



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réalisation du barreau ferroviaire entre Creil et l'aéroport de Roissy-CDG

Question orale n° 121

Texte de la question

M. Pascal Bois attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur la réalisation du barreau ferroviaire entre Creil et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. En effet, il a été interpellé par de nombreux élus et acteurs économiques isariens et des Hauts-de-France sur le devenir de ce projet suite aux assises nationales de la mobilité et en amont du prochain débat parlementaire qui sera consacré aux mobilités du quotidien. Il est convaincu que ce projet, jugé prioritaire et inscrit aux contrats de plan État-régions 2007/2013 puis 2015/2020, encouragerait l'usage du train comme mode de déplacement domicile / travail et constituerait une amélioration de la qualité de vie des Isariens contraints de prendre chaque jour leur véhicule sur l'A1 déjà largement saturée et qu'il offrirait aux salariés des gains de temps conséquents et une alternative aux gares parisiennes (ceux de l'aéroport sont contraints d'arriver à Paris Nord puis de remonter *via* la ligne B du RER vers leur lieu de travail). Il sait, en outre, à quel point ce « chaînon manquant » est attendu par les acteurs économiques locaux pour étendre l'attractivité du pôle aéroportuaire de Roissy CDG sur le bassin d'emploi du sud de l'Oise en profitant de l'atout de la connexion au réseau de lignes à grande vitesse aussi bien en France que vers le nord de l'Europe. Aussi, il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur le devenir de ce projet, au regard notamment des problématiques liées au transport dans le cadre de l'organisation des prochains Jeux olympiques de 2024 et des projets liés au Grand Paris Express.

Texte de la réponse

RÉALISATION DU BARREAU FERROVIAIRE ENTRE CREIL ET ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Bois, pour exposer sa question, n° 121, relative à la réalisation du barreau ferroviaire entre Creil et Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Pascal Bois. Madame la ministre chargée des transports, ma question concerne la réalisation du barreau ferroviaire entre Creil et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Parmi les projets structurants de la région des Hauts-de-France, ce barreau ferroviaire de 7 kilomètres est indéniablement plus discret que le projet de Canal Seine-Nord – auquel je suis aussi attaché – mais il n'en est pas moins indispensable. Nombreux sont les élus locaux isariens et des Hauts-de-France à s'interroger sur l'avenir de ce projet au lendemain des Assises nationales de la mobilité, alors même qu'il a été jugé prioritaire par l'État et qu'il a été inscrit aux contrats de plan État-région de 2007-2013 puis de 2015-2020.

Je suis convaincu que ce projet a sa place dans une stratégie de développement durable puisqu'il encourage l'usage du train comme mode de déplacement entre le domicile et le travail. Il constituerait une amélioration de la qualité de vie des Isariens, actuellement contraints de prendre leur véhicule et d'emprunter l'autoroute A1, déjà saturée. Il offrirait aussi aux salariés des gains de temps conséquents et une alternative aux gares parisiennes – je pense à ceux qui sont aujourd'hui contraints d'arriver à Paris-Nord, puis de remonter *via* le RER B ou le RER D vers leur lieu de travail. En outre, ce chaînon manquant est attendu par les acteurs

économiques locaux qui souhaitent étendre l'attractivité du pôle aéroportuaire de Roissy au bassin d'emploi du sud de l'Oise en profitant de l'atout de la connexion au réseau de lignes à grande vitesse aussi bien vers le reste du territoire national que vers le nord de l'Europe.

Madame la ministre, ma question est simple : pouvez-vous préciser la position du Gouvernement sur l'avenir de ce projet, notamment au regard des problématiques de transport dans le cadre des prochains Jeux olympiques de 2024 et des chantiers liés au Grand Paris Express ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. Monsieur Bois, vous avez bien voulu m'interroger sur le devenir du projet de barreau ferroviaire entre Creil et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Je suis bien consciente de l'importance des enjeux économiques et environnementaux liés au projet. La réalisation de ce barreau ferroviaire de 7 kilomètres représente en effet l'opportunité tant d'une mise en lien de deux bassins d'activité que d'un report modal important sur les trajets domicile-travail.

Le projet, comme tous les projets d'infrastructures, est actuellement étudié par le Conseil d'orientation des infrastructures, mis en place dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, qui doit nous permettre de préparer le projet de loi de programmation des infrastructures avant son examen, dans quelques semaines, par l'Assemblée nationale.

Le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures me sera remis cette semaine. Dans le cadre de cette réflexion, il s'agit non pas de pénaliser tel ou tel projet, mais de construire une stratégie globale, ainsi qu'une trajectoire pluriannuelle de financement des infrastructures, équilibrée en dépenses et en recettes, et à la fois réaliste et sincère.

Ces travaux, dont l'objectif premier est de parvenir à des améliorations rapides de notre système de transports pour faciliter la mobilité de l'ensemble de nos concitoyens, donneront au projet Roissy-Picardie une perspective claire, en particulier pour le lancement de son enquête publique.

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Bois.

M. Pascal Bois. Je remercie la ministre de sa réponse, qui montre que cette problématique est réellement prise en considération. J'ai bon espoir qu'à l'issue des Assises de la mobilité, ce projet structurant pour les Hauts-de-France mais aussi pour la région parisienne puisse être réalisé.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Bois](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 121

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2018](#)

Réponse publiée le : 31 janvier 2018, page 585

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 janvier 2018](#)